



**Représentants du personnel :**  
**SNUI :** Titulaires : Mme Brillet, Mme Falour, Mme Landreau, Mme Morcant  
Suppléantes : Mme Esneault, Mme Goubin, Mme Billet.

**CFDT :** Titulaire : Mme Gravrand ; Suppléante : Mme Courrillaud

**Représentants de l'administration :**  
Titulaires : Mme Méron, M Rouxel, M Granger, M Himily, M Le Coz  
Expert : Mme Poirier

Secrétaire : M Rouxel  
Secrétaire adjointe : Mme Gravrand

## **CTPS du 8 avril 2010**

En préambule, sachez que l'Union a été très embarrassée ce matin avant l'ouverture du CTPS.

En effet ayant eu connaissance ce matin seulement d'un communiqué de presse de l'intersyndicale DGFIP adressé hier 7 avril, la question s'est posée de savoir si oui ou non nous devons siéger ?

Après maintes réflexions et concertations de l'ensemble des élus, nous avons lu la liminaire (lire en dernière page). Mme Méron a refusé de répondre tant que la séance n'était pas ouverte.

⇒ En réponse, Mme Méron reprend une à une les revendications de notre syndicat. Sur le devenir informatique, elle n'avait rien de nouveau à nous apprendre mais elle a insisté sur le fait qu'aucune fermeture de sites n'est annoncée et que la cartographie n'est toujours pas connue.

Après brève suspension de séance pour concertation de l'ensemble des élus de l'Union et compte tenu des points importants concernant notre CSI, nous avons décidé de continuer à siéger. Mme Méron a accepté et a proposé que 3 points soient reportés à un CTPS ultérieur mais avant l'été (rapport annuel, Document Unique et bilan de formation).

### **Approbation du procès verbal du CTPS du 05/11/2009**

Le PV a été approuvé.

### **REORGANISATION DE CASSINI**

M Granger nous a détaillé la réorganisation du service CASSINI qui sera désormais géré en deux parties : développement au sein du SCIF et exploitation/assistance à l'EA-SCPC.

A la demande de formalisme nécessaire à la bonne coordination des deux parties exprimée par les agents, M Granger précise qu'une première réunion était déjà prévue début mai.

## NOUVELLE ACTIVITE VECTORISATION

M Himily présente la mise en place de cette nouvelle activité qui vient en amont de la vérification des feuilles de plan.

En réponse à la demande des agents :

- 1- une convention sera établie entre le CSI et les CDIF
- 2- une automatisation sera demandée pour la réception des fichiers.
- 3- concernant la planification, actuellement la charge est connue pour un trimestre, mais le potentiel de 230 000 feuilles de plan à vectoriser rend l'activité pérenne sur des années.
- 4- en attendant le remplacement de Mme Leguern, c'est M Himily qui pilotera les services du SCAN et de la VECTO, tandis que M. Jombart encadrera le service ADO-

## SITUATION DES EMPLOIS AU CSI

L'examen toujours fastidieux du TSM nous permet d'établir le nombre de postes vacants :

Au 01.01.2010 : 1A administratif , 1A PSE, 1B administratif, 1B PAU et 1C PAU

Au 01.09.2010 : on passera de 1 à 3 C PAU vacants, départ en retraite et promotion par liste inclus en libéreront 2. Ces postes seront ouverts au mouvement de mutation général.

A la question relative au poste de Mme Favrou, la direction répond que ce poste pourrait être ouvert mais qu'elle ne le souhaite pas.

A notre question sur les 44 suppressions d'emplois dans les CSI annoncés fin 2009, Mme Méron nous répond que le nombre sera annoncé fin 2010 et acté au 01.01.2011 et qu'elle n'en connaît pas la répartition.

D'ores et déjà une demande d'un A PSE est faite à la Centrale.

## QUESTIONS DIVERSES

Lors de la préparation du CTPS, un tour des services a été effectué par les représentants des agents.

Il en ressort globalement que les inquiétudes portent sur :

- les conséquences de la fusion sur les métiers informatiques (absence de schéma directeur informatique)
- le non remplacement des départs à la retraite induit un problème de transfert des compétences. Mme Méron répond qu'elle ne peut pas anticiper au delà de 6 mois.
- la baisse des charges dans certains services. Mme Méron répond qu'à l'instar des autres directeurs des CSI, elle s'attache à son devoir de nous trouver de nouvelles activités. Comme par exemple la dématérialisation de la documentation cadastrale. Elle ajoute que si un arbitrage doit être effectué, il le sera par SI.
- les représentants de l'**Union** soulignent que le service de l'AD a perdu 30% de son effectif en 3 ans, la Direction n'a pas fait ce calcul et ne paraît pas inquiète, le nombre d'appels descendu actuellement à une moyenne de 5.69 ( ? ! ) /jour/agent semble la rassurer.
- 
- **Il est à noter que ce que l'ensemble des agents ressent comme du flottement est qualifié de souplesse par la direction. Le paysage semble bien planté !**

Un programme implanté sur chaque poste de travail des agents, OCS Inventory (open computer and software and inventory next generation), permet un scan complet du réseau afin de permettre une vue globale de chaque machine. Les représentants des agents attirent l'attention de la Direction quant aux risques d'atteinte à la confidentialité des données et à la possibilité de faire des requêtes. La Direction se veut rassurante affirmant que cet outil n'a pas vocation à la prise en main à distance, mais est simplement un outil d'inventaire du parc expérimenté par le SCIF car déjà utilisé à l'ex CP, en vue d'un test intéressant l'application CASSINI.

Les représentants du personnel demande néanmoins des garanties.

Conséquence bienheureuse de la fusion...ENFIN ! Une certitude dans ce monde flou (voire souple ;-) ) nous aurons bien droit à un jour d'autorisation d'absence supplémentaire, conséquence directe de la fusion car les agents de l'ex-CP avait droit à 2 jours comptables, mais les modalités pour le poser,( un jour de pont par exemple :- ) ne sont pas connues ! ! ! ! !

Une demande de renouvellement de matériel pour le local syndical ainsi qu'un accès à Internet a été prise en compte.

Pour terminer, l'Union s'étonne de l'absence sur Ulysse, du compte rendu relatif au groupe de travail informatique du 23 novembre 2009... qui était susceptible de préciser les modalités d'attribution de la prime d'harmonisation (notamment pour les ATB hors services informatiques). Mme Méron en confirme l'absence et souligne, si besoin était ,que la fusion informatique n'était pas dans les priorités de la DGFIP. Ce à quoi l'Union rétorque que le pouvoir d'achat des agents était LUI, prioritaire !

La séance est levée à 13h10.



Madame la Présidente,

A la DGFIP, la journée du 23 mars a porté le sceau d'une mobilisation de haut niveau qui a consolidé l'engagement des personnels entamé en fin d'année 2009, poursuivi le 21 janvier, puis autour des visites du directeur général Philippe PARINI dans les régions.

C'est la démonstration d'un mécontentement durable et l'expression des attentes des agents : défense et renforcement des missions, arrêt des suppressions d'emplois, amélioration des conditions de travail, revalorisation des rémunérations et amélioration des carrières.

Au matin du 23, alors qu'il connaissait le niveau de mobilisation et bien aidé par le remaniement qui s'avère toucher principalement notre ministère de tutelle, le Directeur Général, tout en continuant d'affirmer que nos revendications étaient légitimes et qu'il avait beaucoup appris lors de sa tournée du DOS, n'a pas bougé d'un iota, refusant d'ouvrir les négociations.

Concernant notre sphère informatique, les revendications des services informatiques, sont toujours en attente :

- arrêt des suppressions d'emploi
- maintien de tous les sites et de tous les emplois sur les sites
- réouverture des structures informatiques aux agents C
- reconnaissance des emplois des CMI
- définition d'un schéma directeur informatique
- cadrage national de la gestion des ressources humaines (temps de travail, affectations...)
- adaptation des épreuves des examens informatiques pour les rendre à nouveau accessibles.
- reconnaissance des qualifications.

La période est loin d'être sereine, à tel point que nos militants nationaux refusent de participer aux groupes de travail et autres instances tant que notre nouveau ministre ne les aura pas reçus. Lors de la conférence de presse tenue hier 7 avril, les organisations syndicales UNION SNUI-SUD Trésor Solidaires, SNADGI-CGT et SNT-CGT, FO-DGFIP, CFDT-Finances Publiques, CFTC-DGFIP, et UNSA-DGFIP ont réitéré leur exigence d'être reçues sans délai par le Ministre M.Baroin pour qu'il réponde à la plateforme revendicative unitaire. L'audience est prévue le 14 avril.

En conséquence, nous vous demandons clairement si vous avez des informations sur le devenir de la fusion informatique ? ... il est difficile de se projeter dans un avenir professionnel aussi flou ! Si vous êtes comme nous en attente des informations de notre nouveau ministre inutile que l'on siège aujourd'hui et le report de ce CTPS au-delà du 14 est indispensable !

2010 marquera les 40 ans du CSI d'Angers, ceux-ci ne cacheront-ils pas de projet funeste ?